RCS : TOULOUSE
Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 01635
Numéro SIREN : 413 583 022
Nom ou dénomination : OMNIUM FINANCE

Ce dépôt a été enregistré le 22/07/2013 sous le numéro de dépôt A2013/011066

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE ..... *TOULOUSE*

1694814

Dénomination : OMNIUM FINANCE
Adresse : 11 avenue Parmentier 31200 Toulouse -FRANCE-

n° de gestion : 1997B01635
n° d'identification : 413 583 022

n° de dépôt : A2013/011066
Date du dépôt : 22/07/2013

Pièce : procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 15/07/2013

1694814

Greffe du Tribunal de Commerce de Toulouse - place de la Bourse BP 7016
31068 TOULOUSE Cedex 7
- Fax : 05 40 00 46 06

Certifié conforme à l'original

OMNIUM FINANCE
Société par actions simplifiée au capital de 2 242 666,50 euros
Siège social : 11 avenue Parmentier
31200 TOULOUSE
SIREN 413 583 022 RCS TOULOUSE

Déposé au greffe du tribunal de commerce de Toulouse le
22 JUIL. 2013
enregistré sous le numéro : JU066
N° de gestion : 2997B1635

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 JUILLET 2013

L'an deux mille treize
Le quinze juillet
A 17 heures

Les associés de la société OMNIUM FINANCE se sont réunis en assemblée générale ordinaire, 11 avenue Parmentier – 31200 TOULOUSE, sur convocation faite par lettre simple, à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'assemblée est présidée par Monsieur X. Chausson, en sa qualité de Associé Bénéficiaire de la société.

Mme Bogaud, est désignée comme secrétaire.

Les sociétés ERNST & YOUNG AUDIT et SCP CASAS – VILLEMEUR – JEAN-MARIE, commissaires aux comptes titulaires, régulièrement convoqués par lettre recommandée avec demande d'avis de réception sont : – excusée pour Ernst & Young
– représentée par la SCP Casas – Villemeur – Jean-Marie en la personne de Mr Villemeur

Le Comité d'Entreprise est représenté par —

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 4 284 409 actions sur les 4 485 333 ayant le droit de vote.

En conséquence, l'assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation des commissaires aux comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'assemblée.

Il indique en outre que les mêmes documents et renseignements ont été communiqués en temps utiles aux membres du comité d'entreprise.

A la suite de cette communication, le comité d'entreprise a présenté les observations suivantes :

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- décision relative au remplacement du Président
- nomination du Directeur Général
- pouvoirs à conférer en vue des formalités

Le Président de séance déclare ensuite la discussion ouverte :

Personne ne demandant plus la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Pierre ALBEROLA de son mandat de Président et désigne en remplacement avec effet immédiat pour une durée de trois ans Monsieur Serge PAUL, demeurant 10 chemin de Cassebois – 31270 CUGNAUX.

En qualité de Président, Monsieur Serge PAUL disposera du pouvoir de représentation de la société OMNIUM FINANCE vis-à-vis des tiers conformément à l'article 11 des statuts.

Bon pour acceptation de mandat de Directeur Général

La présente nomination de Monsieur Serge PAUL ne met fin, ni ne suspend le contrat de travail dont il bénéficie au titre des fonctions techniques inhérentes à sa qualité de Directeur Général Fonctionnel au sein du Groupe formé par la société OMNIUM FINANCE et ses filiales, et il continuera au-delà de l'exercice de son mandat social de dirigeant à assumer les fonctions techniques résultant de ce contrat de travail.

Cette résolution est adoptée.

Bon pour acceptation de mandat de Président

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale désigne en qualité de Directeur Général, en lieu et place de Monsieur Serge PAUL, et pour une durée de trois ans Monsieur Henry CABROL, demeurant 1 bis avenue du Cimetière - 31500 TOULOUSE.

En qualité de Directeur Général, Monsieur Henry CABROL disposera du pouvoir de représentation de la société OMNIUM FINANCE vis-à-vis des tiers.

La présente nomination de Monsieur Henry CABROL ne met fin, ni ne suspend le contrat de travail dont il bénéficie au titre des fonctions techniques inhérentes à sa qualité de Directeur Général Opérationnel au sein du Groupe formé par la société OMNIUM FINANCE et ses filiales, et il continuera au-delà de l'exercice de son mandat social de dirigeant à assumer les fonctions techniques résultant de ce contrat de travail.

Cette résolution est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations pour procéder à toutes publications, dépôts et formalités rendus nécessaires par ces décisions.

Cette résolution est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 17h 25.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président de séance

Le Secrétaire